DU



Nombre conseillers: 27 En exercice: 27 Présents: 14 Votants: 20

N°DEL 2024 08 110 19

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire,

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2024

Objet: DOMAINE PUBLIC

Dénomination rond-point Pierre BÉRENGUIER

Présents:

Bernard JOBERT Yves NONJARRET Stéphanie MECHIN Jean-Michel VIGNAT Robert DALMASSO Michèle CAPDEVIELLE Gabrielle DALMAS

Brigitte RINAUDO PINEAU Marie-Paule MAUDUIT Jacques BUTTARD Thierry DOMENACH Laurence GIORGINI Julie HIVERT Bernard BRUNEL

Pouvoirs:

René CARANDANTE donne procuration à Bernard JOBERT Catherine HURAUT donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU Pierre MONETON donne procuration à Julie HIVERT Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI Adama LACLAVERIE donne procuration à Yves NONJARRET Roger OLIVIER donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Linda TRIBET Angelo MURA Chantal MALFAIT Chloé DE BROUWER Michaël REBOTIER Marie-Françoise CASADEI Catherine BRUNETTO

Secrétaire de séance :

Monsieur Yves NONJARREI

Monsieur Bernard JOBERT expose à l'Assemblée Délibérante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-28, Vu les délibérations n° 2011_01_09 009 du 25 janvier 2011 et n° 2020_09_138_18 du 17 décembre 2020 portant dénomination et dressant la liste des voies et espaces communaux;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de dénommer les rues et places publiques,

Considérant que dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, il lui revient de contrôler les dénominations des voies communales,

Considérant que la Municipalité souhaite renommer le « rond-point de la Croix »,

Considérant que la municipalité souhaite remplacer l'ancienne dénomination et attribuer le nom de « rond-point Pierre BÉRENGUIER », en hommage à l'ancien Maire de la commune ;

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- De renommer le « Rond-point de la Croix » : « Rond-point Pierre BÉRENGUIER ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus, Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Bernard JOBERT. Le Secrétaire de séance, Monsieur Yves NONJARRET

> Le Maire, certifie que le présent document, a été affiché en Mairie le,

0 4 NOV. 2024

Le Maire

ELA CROTTANA

Conseil Municipal du 29 octobre 2024 N° DEL 2024_08_110_19 REÇU EN PREFECTURE le 31/10/2024

Application agréée E legalite com

99_DE-083-216300481-20241029-DEL2024_08